SÉANCE DU 23 JANVIER 2025 à 16h30

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE L'AFR D'ERCUIS

L'an deux mil VINGT CINQ, le VINGT-TROIS JANVIER à seize heures et trente minutes, l'assemblée délibérante dûment convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, le Président.

Présents :
Monsieur Jean-Marie NIGAY, Christiane VAN BOXSTAEL, Hervé THOMA, Cédric SOENEN, Pierre-Marie HAGUET, Thibault COLLAS, membres de l'Association Foncière de Remembrement

Secrétaire : Hervé THOMAS

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 19 JUIN 2024

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée délibérante que le compte de gestion 2024 de la perception est en concordance avec le compte administratif 2024 de l'association foncière de remembrement

L'assemblée a délibéré à l'unanimité APPROUVE et VOTE la concordance du compte de gestion de l'association pour l'exercice 2024.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024

Le Président est absent pendant les débats et le vote du compte administratif.
L'assemblée délibérante examine le compte administratif provisoire de l'AFR 2024 qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT :	INVESTISSEMENT :
Dépense :	192 €	0 €
Recette :	6 932.68 €	0 €
Résultat de l'exercice	6 740.68 €	0 €

L'assemblée a délibéré à l'unanimité APPROUVE et VOTE à l'unanimité le compte administratif du budget de l'AFR de l'exercice 2024.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 EN 2025

Les membres l'AFR prennent connaissance du tableau d'affectation reprenant les dépenses et recettes en fonctionnement et investissement,

- Inscription d'un montant de 15 439.03 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté sur BP 2025

L'assemblée a délibéré à l'unanimité APPROUVER à l'unanimité l'affectation de résultat à inscrire sur le Budget Primitif 2025 AFR

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Président informe les membres de l'AFR de l'équilibre de dépenses et recettes en fonctionnement ainsi que les dépenses et recettes d'investissement.

Fonctionnement :
Dépenses 22 306.03 €
Recettes 22 306.03 €

Investissement :
Dépenses 0 €
Recettes 0 €

L'assemblée a délibéré ADOPTER à l'unanimité le budget primitif de l'association au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

ADOPTION DU CFU À COMPTER DU 01 JANVIER 2026

L'assemblée a délibéré APPROUVER la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique entre l'Association Foncière de Remembrement d'ERCUIS et l'Etat à compter du 01 janvier 2026 et **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

POINTS DIVERS :

Les projets de l'année 2025, il est convenu que l'association foncière s'occupe de remblayer de cailloux la rue du val blanc, le chemin rural communal n°4 dit chemin vert, le chemin de la marnière et le chemin (partie Ercuis) dit chemin d'Ercuis à Cavaillon à Ully Saint Georges (le long du cimetière).

L'Association rappelle également que la subvention accordée tacitement par la Commune d'ERCUIS vient en complément des taxes payées par les exploitants à l'Association pour assurer la création et l'entretien des routes, chemins et voies communales utilisées par une partie de la population.

Fin de séance 17h30

Le Président
Jean-Marie NIGAY



SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355